

Allocution de M. Freddy Deghilage, chargé de mission Europe de l'APF, vice-président du Parlement de la Communauté française – séance d'ouverture

Au moment où l'humanité doute, mais espère que se réalisera un jour son rêve de paix et d'harmonie, au moment où certains œuvrent en faveur d'une mondialisation plus équitable et plus démocratique, tandis que d'autres sont tentés de se replier sur eux-mêmes, la Francophonie européenne est là pour nous rappeler que l'avenir ne peut se construire que dans la solidarité et le partage, dans l'ouverture à l'Autre, et dans le dialogue entre les cultures et les civilisations, tout à la fois préservées et réconciliées dans leur diversité.

Et nous sommes heureux de pouvoir constater que la coopération au développement menée par la Communauté européenne depuis 1957 répond, assurément, à ces valeurs de solidarité, de partage, d'ouverture aux autres.

Elle favorise le développement économique et social durable des pays en développement et plus particulièrement des plus défavorisés d'entre eux, leur insertion harmonieuse et progressive dans l'économie mondiale et, la lutte contre la pauvreté.

La Communauté européenne mène des actions concertées qui tendent toutes vers la paix, la sécurité, le renforcement de la démocratie et de l'Etat de droit, et surtout vers le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

La politique de développement, en particulier le rôle joué par l'Europe auprès des pays les plus pauvres, valorise l'identité de l'Europe dans le monde entier.

Cependant, au cours des années '80, on a senti confusément qu'une légère polémique se nourrissait autour des résultats réels de l'aide au développement. Plusieurs raisons expliquent ce phénomène.

On peut citer la montée du chômage, des contraintes budgétaires de plus en plus lourdes dans les pays donateurs, l'aggravation des problèmes sociaux dans les pays industrialisés avec ce que cela entraîne de repli sur soi. On doit aussi évoquer la perception du rôle marginal qu'a joué la coopération par rapport au commerce et à l'investissement dans les décollages économiques de certains pays concernés.

La montée de la violence, la multiplication des guerres fratricides, l'impression de corruption et le sentiment que l'aide était détournée au profit des élites au pouvoir, ont eu tendance à conforter cet a priori négatif à l'égard de la coopération.

Par ailleurs, au cours des années '90, l'effondrement du bloc de l'Est et la fin du conflit Est/Ouest ont bouleversé la scène politique et économique internationale ouvrant la voie à une coopération renforcée, fondée sur des valeurs et des principes reconnus, mais conduisant également à un remodelage des intérêts géostratégiques.

Sur le plan économique, l'extension de l'économie de marché et la fin des relations exclusives ou privilégiées ont modifié les conditions de l'offre et de la demande sur les marchés internationaux.

La conclusion des négociations commerciales du cycle de l'URUGAY a créé un contexte

multilatéral nouveau accélérant le processus de mondialisation de l'économie entraînée par les évolutions technologiques et par la libéralisation des politiques économiques engagées dans les années '80.

Simultanément, alors que les politiques nationales perdent de leur marge de manœuvre, de nouvelles fractures apparaissent, alimentées par les effets de l'exclusion, par la fragmentation du tissu social au sein des pays industrialisés comme au sein des économies en transition et des pays en développement, par l'accroissement des inégalités et par la marginalisation des pays les plus démunis.

Ces fractures constituent des facteurs d'instabilité, qui se traduisent notamment par la montée des extrémismes de type nationaliste ou intégriste.

Face à ce constat morose, je ne puis donc que me réjouir de voir que plusieurs pays dont la France, le Grand Duché de Luxembourg et la Belgique ont manifesté leur intention d'accroître dans les prochaines années leur budget en faveur de l'aide publique au développement.

Cette attitude valorise de manière significative la Francophonie en général et la Francophonie européenne en particulier.

De même, l'implication active des pays francophones de l'Union européenne dans la politique d'aide au développement m'apparaît comme fondamentale en vue d'assurer pratiquement et durablement la place de la langue française dans les pays concernés.

J'en viens maintenant naturellement à vous présenter le 1er thème de nos travaux, à savoir, la coopération entre l'Union européenne et les pays ACP.

Cette politique de coopération au développement remonte à la signature, en 1957, du traité instituant la Communauté européenne, le Traité de Rome qui a donné lieu successivement aux 2 conventions de Yaoundé en 1963 et en 1969, aux 4 conventions de Lomé de 1975 à 2000 et à la convention de Cotonou signée le 23 juin 2000 et entrée en vigueur le 1er avril 2003.

L'accord de Cotonou qui fera, je l'espère, l'objet d'un large et fructueux débat, soulève cependant plusieurs interrogations qui portent entre autres sur la problématique de l'endettement des pays les moins avancés, sur les conséquences de l'élargissement de l'Union européenne, sur les accords commerciaux et leur impact sur le développement durable, sur la constitution de l'Union africaine, sur l'éradication de la corruption, ainsi que sur le rôle des Parlements nationaux.

Je voudrais insister sur l'importance de la dimension politique dans la réussite de cette coopération.

Je commencerai par le dialogue politique.

La manière dont l'Etat assume ses fonctions, les questions de bonne gestion politique et économique sont autant d'éléments qui conditionnent le développement dans de nombreux pays ACP.

Aussi, le renforcement du dialogue politique, prévu dans l'accord de Cotonou et dont les premières bases avaient été posées par l'introduction, dans LOME IV, d'une clause relative au respect des droits de l'Homme, me paraît essentiel.

Une relation politique forte permettant d'aborder de manière plus franche et donc plus efficace, les problématiques essentielles de gouvernance, de démocratisation, des droits de l'Homme, de la prévention et de la résolution des conflits, de la consolidation de la paix et de l'Etat de droit, constitue une nécessité absolue en vue de permettre le développement.

Quant à la promotion et à la mise en œuvre d'un partenariat fondé sur les performances, une période d'apprentissage et d'expérimentation me paraît indispensable.

Qu'il me soit cependant permis de rappeler que l'objectif primordial de l'accord de Cotonou est de réduire et d'éradiquer, à terme, la pauvreté.

Je suis dès lors en droit de m'interroger tout à fait légitimement sur la manière dont l'Union européenne va pouvoir concilier « la sélectivité » de son aide avec son ambition première de lutter contre la pauvreté.

En matière de corruption, la convention de Cotonou a d'ailleurs tenu à la mentionner explicitement, elle constitue un obstacle majeur au développement et je plaide fortement pour que les nations industrialisées apportent un soutien pratique et urgent en vue d'éradiquer la corruption qui ronge les pays en développement.

J'en viens maintenant au rôle des Parlements nationaux.

Avant toute chose, je voudrais rappeler que les Parlements nationaux constituent l'expression dans la pratique du principe de « démocratie électorale ».

Si la convention de Cotonou reste muette sur le rôle des Parlements nationaux, il n'en demeure pas moins que ceux-ci ont un rôle important à jouer dans l'organisation des débats parlementaires sur les orientations générales de l'aide et les relations commerciales avec l'Union européenne, dans la promotion d'un dialogue avec les acteurs non étatiques sur les principales questions de coopération, tout comme dans le suivi et le contrôle de la mise en œuvre de l'accord de Cotonou.

Enfin, je ne puis rester insensible à la problématique de la dette des pays du tiers-monde et principalement de l'Afrique Subsaharienne.

Il s'impose que l'Union européenne mette tout en œuvre en vue de permettre le règlement de cette grave problématique si l'on souhaite que ces pays puissent enfin amorcer un véritable décollage économique.

Le deuxième thème que nous aborderons à l'occasion de nos travaux concerne « le tourisme, outil de promotion de la langue française ».

Le tourisme constitue indiscutablement une activité économique importante en Europe ; il est générateur d'emplois et est, pour certains pays, un élément non négligeable dans la lutte contre la pauvreté. Il peut également promouvoir la langue française.

Je voudrais enfin insister sur deux facteurs importants : le développement durable et le développement des spécificités culturelles.

Le développement durable envahit progressivement la sphère du tourisme et nous conforte, si besoin en était encore nécessaire, dans l'idée que la défense de notre langue doit passer par la promotion du multilinguisme et l'encouragement de l'apprentissage des langues étrangères.

Aussi, serait-il souhaitable de favoriser des échanges d'élèves entre les écoles spécialisées dans l'enseignement du tourisme et de prévoir la mise sur pied au sein d'entités francophones, d'activités de promotion et de perfectionnement de haut niveau portant sur la langue française confortée et approfondie par des participations à des stages, colloques, voire à des contrats de travail dans l'industrie du tourisme.

Je reste persuadé que ces initiatives engendreraient auprès de ces élèves du tourisme, un tel attachement à la langue française qu'ils seraient amenés à la valoriser et à perpétuer son usage

dans le temps.

La mise en valeur des atouts spécifiques culturels des entités francophones constitue un véritable moteur pour le tourisme et pour la promotion de la langue française.

Aussi, j'insiste fortement pour que la Francophonie attache une importance particulière au développement de ces spécificités culturelles en sollicitant, par exemple, la chaîne mondiale de la Francophonie TV5 qui, comme l'a rappelé Mme Saragosse lors de son intervention en mai 2001 à la 14^{ème} Assemblée Régionale Europe, est une chaîne de proximité des différentes composantes culturelles.

Avant de terminer cette allocution, je tiens tout particulièrement à remercier M. José Luis Rocha qui a bien voulu accepter, d'une part, d'animer la commission relative à la coopération entre l'Union européenne et les pays ACP en qualité d'expert et, d'autre part, de nous entretenir, lors de la séance plénière, sur les enjeux du Sommet de Ouagadougou pour le développement durable des pays du Sud francophone.

Le développement durable est, en effet, fortement lié au principe de « la bonne gouvernance », à la mise en œuvre de stratégies politiques clairement définies ainsi qu'à la protection de l'environnement.

M. José Luis Rocha est actuellement représentant de l'organisation internationale de la Francophonie (OIF) près de l'Union européenne et observateur au sein du groupe ACP.

L'année dernière, nous avons déjà eu le plaisir de l'accueillir à Bruxelles et d'apprécier l'ensemble de ses compétences, ainsi que la qualité exceptionnelle de ses interventions lors de notre 15^{ème} Assemblée régionale Europe sur le thème de l'élargissement de l'Union européenne dans sa relation avec la Francophonie et donc de l'avenir de la langue française dans les institutions européennes

Je termine maintenant en vous souhaitant de fructueux travaux.

J'espère que ceux-ci contribueront largement à renforcer la défense et la promotion de notre langue et de nos cultures auxquelles bien sûr nous sommes tous profondément attachés.